

## COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Site internet : <https://www.fournival.fr>

Téléphone Fax 03 44 78 52 74

mairie.fournival@wanadoo.fr

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 Juillet 2020

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. Nicolas DESANDERE, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, Mme Angélique DEQUERCADEC, Mme Aurélie MARECHAL, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Serge MINERVINI ayant donné pouvoir à M. François DECOOPMAN.

M. Axel VAN LOOY, Mme Martine MUTTERER, Mme Laetitia WATTIER et Mme Nelly VEGA excusés.

Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE a été élu secrétaire de séance.

#### AFFECTATION du RESULTAT

Vu l'excédent de la section d'investissement s'élevant à 343 560.21 Euros,

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2019 pour un montant de 93 288€ en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal décide de reprendre les soldes excédentaires :

Art. R001 : 343 560.21€ en section d'investissement

Art. R002 : 205 788.60€ en section de fonctionnement

#### BUDGET 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2020 s'équilibrant à :

- 453 609,97 Euros en section de fonctionnement

- 400 814,61 Euros en section d'investissement

M le Maire expose le fonctionnement budgétaire (section Fonctionnement et Investissement), il indique que la santé budgétaire de la commune est bonne, bien que nous sommes engagés sur le remboursement d'un crédit supérieur à nos besoins initiaux (école). Le taux des taxes (part communale) pour l'année 2020 reste inchangé, le conseil municipal ne souhaitant pas d'augmentation d'impôts.

M Fortin indique que la commune n'a plus de capacité d'endettement pour les projets futurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget tel que présenté.

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A l'exception de l'amicale des pompiers, toutes les associations ont déposé une demande avec production d'un bilan d'activités, prévu et à venir (A3P, club des aînés, la joyeuse ribambelle, ASL...).

Afin de remercier les associations de leur implication dans la vie du village, il est proposé une augmentation de participation communale à 650 € par association (contre 610 € jusqu'à présent). Les années précédentes l'Association Sports et Loisirs fonctionnait avec 2 subventions distincts (8 000€ via une convention et 610€ étant la subvention versée à chaque association du village), pour cette association, leur demande étant moins élevée et la convention n'étant plus d'actualité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2020 :

. Association Sports et Loisirs 3 450€

. A3P- Association de Préservation et de Promotion du Patrimoine 650€

. Club de la Réjouissance 3° Age 650€

. La Joyeuse Ribambelle 200€

. Secours Populaire Français 110€

. Amicale des Anciens Combattants 100€

. Association des paralysés de France 50€

. Ligue c/le cancer 50€

. UPMPV EGMOS 50€

. Connaissance et Conservation des calvaires 25€

. Le Souvenir Français 25€

#### DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le

## COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Site internet : <https://www.fournival.fr>

Téléphone Fax 03 44 78 52 74

mairie.fournival@wanadoo.fr

conseil municipal décide à l'unanimité des délégations qui seront consenties au Maire par le Conseil.  
En cas de passation de marché public, Monsieur le Maire précise que les décisions seront étudiées au préalable par les commissions dédiées.

### **CONVENTION LE RELAIS DES ECOLIERS :**

Monsieur le Maire rappelle la situation du Relais des Ecoliers, qui avait sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention, permettant de participer au fonctionnement de cette structure qui propose un service de cantine et de périscolaire pour l'ensemble des enfants du regroupement scolaire.

Lors de la réunion de Conseil en date du 24 Février 2020, le précédent conseil municipal avait délibéré et décidé une participation communale de 1.50€ par repas et par enfants de la commune inscrit au sein de cette structure. Il avait été décidé que la subvention prendrait effet à partir de janvier 2020. Il avait également été décidé lors de cette même réunion, d'établir une convention, afin de mettre en place cette aide et de permettre un bon suivi.

Les membres du nouveau conseil municipal ont travaillé sur cette convention, que Monsieur le Maire a présenté, lors de la réunion ;

Compte tenu du service rendu et de l'absence d'une offre publique, cette convention permet d'assurer ce service et de maintenir les enfants au sein du village. Cette convention s'inscrit aussi dans une logique de maintien des écoles du regroupement, et révèle également le déficit en matière d'assistantes maternelles ; ce modèle de convention est à disposition de tout autre projet potentiel du même type.

**Cette convention est adoptée à l'unanimité.**

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale ainsi que de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Afin de constituer cette commission, l'administration fiscale demande au conseil municipal de proposer sur délibération, une liste de 24 personnes. Seule la moitié des personnes inscrites sur cette liste sera retenue par l'administration fiscale.

Liste des personnes s'étant proposé pour faire partie de cette commission :

M. François DECOOPMAN, Mme Angélique DEQUERCADEC, M. Nicolas DESANDERE, M. Sébastien LENOIR, Mme Aurélie MARECHAL, M. Pascal MARECHAL, M. Nathalie MIEZIN, M. Serge MINERVINI, Mme Martine MUTTERER, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, Mme Nelly VEGA, Mme Laetitia WATTIER, M. Didier DUBOIS, M. Bernard DENIS, Mme Françoise GLODT, M. Joël DUMONT, Mme Jocelyne WARIN ;

Afin de compléter cette liste le conseil municipal a effectué un tirage au sort et désigné les personnes suivantes : M. Benoit BELLET, Mme HAZEBROUCK Danielle, M. Thierry DERVILLEZ, M. François MARTEL, M. Sébastien DEQUEKER, Mme LELONG Caroline et Mme Calogéra SCHILLACI.

### **CHEQUE DE CAUTION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Pour chaque mise à disposition de la salle des fêtes, **un chèque de retenue de location / caution de garantie d'un montant de 1 000€ sera demandé au moment de la signature de la convention.** Il sera rendu si aucune dégradation n'a été constatée à l'issue de la manifestation. Dans le cas contraire, il servira en tout ou partie à la remise en état si nécessaire. En cas de constatation d'une sous location, le dépôt de garantie ne sera pas rendu.

### **DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et des petits travaux de peinture et bricolage dans les bâtiments communaux. Au vu du départ en congés de l'agent titulaire, et de la fin des 2 contrats aidés, il est proposé de lancer un recrutement de 3 mois afin d'assurer à minima l'entretien de la

## COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Site internet : <https://www.fournival.fr>

Téléphone Fax 03 44 78 52 74

mairie.fournival@wanadoo.fr

commune, et de réfléchir à une solution pérenne.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour une période de 3 mois allant du 01 Août 2020 au 31 Octobre 2020 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

### **DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID -19**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

-D'instaurer une prime exceptionnelle pour les agents de la commune particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour assurer la continuité des services et qui ont ainsi été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel. Cette prime sera attribuée aux agents selon les modalités suivantes :

Les agents qui ont participé à la continuité des services municipaux pendant la période de l'état d'urgence sanitaire en présentiel.

Le montant de la prime sera modulable en fonction notamment de la durée de la mobilisation, de l'importance de la mission, du risque d'exposition au virus, des agents concernés et dans la limite de 1000 euros maximum par agent.

-D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de la prime exceptionnelle perçu par chaque agent concerné dans le respect des règles définies ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Courrier de Monsieur DEMEYER et Madame FLAMAND : Demande d'acquisition d'une partie d'un terrain communal. Le terrain en question cadastrée section E n°799 est relié du local technique à l'école, la vente de ce terrain couperait l'accès direct entre ces deux bâtiments. Ce terrain est susceptible de faire l'objet d'un futur projet communal et présente une utilité de par sa position. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil donnent un avis défavorable à cette demande. Le demandeur recevra une réponse écrite circonstanciée.

- Un CPI de l'Aube est intéressé pour l'acquisition de l'ancien Véhicule pompiers communal, il faudra convenir avec eux des modalités de cette acquisition. Le Conseil Municipal propose de mettre à l'honneur l'ancien véhicule avant que la commune ne s'en sépare. Organisation d'un évènement avec les enfants de la commune avant la revente.

**Chaque Adjoint expose ensuite le travail de chacune de leur commission :**

**Commission travaux, voirie et urbanisme :**

- Exposé de Monsieur François DECOOPMAN au sujet de la défense incendie prévue au bénéfice de l'Argilière. Plusieurs pistes sont à l'étude, afin de valider un emplacement, en concertation avec les habitants, et les aménagements paysagers nécessaires. Des devis sont en cours d'étude, une rencontre avec les habitants est envisagée courant août.

- Coq de l'Eglise : Deux devis sont en attente de la part d'entreprises (cordistes). Une intervention est envisageable dès le mois de septembre.

- Ecole : Suite à l'expertise de ce mercredi 22 Juillet, une intervention est prévue fin août avant la rentrée scolaire par l'entreprise RAMERY (anciennement MONSEGU) pour les problèmes de l'étanchéité de la toiture. L'entreprise EIFFAGE doit intervenir avant la fin de la semaine pour proposer une solution pour le problème de l'effritement des marches en béton et la pose de témoin pour les fissures sur le pignon côté rue. L'entreprise DASSE a proposé de former le personnel communal pour le réglage des portes.

- Fuites aux fenêtres de la mairie : possibilité de changer uniquement les joints, à moindre coût.

Devis de l'entreprise Val'wood, cette proposition est retenue.

-Châssis bouche d'égout sur la place : prévu en interne via les services techniques.

-Ancien logement de l'instituteur (attenant à la mairie) : réalisation d'un devis afin de lancer le chantier rapidement (lucarne, faitière, toiture,...)

## COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Site internet : <https://www.fournival.fr>

Téléphone Fax 03 44 78 52 74

mairie.fournival@wanadoo.fr

-Plaques de rue (rue des Avesnes) : nécessité de rendre plus lisible la délimitation entre la rue des Avesnes et la Grande rue de part et d'autre. Plusieurs autres panneaux d'indication seront à prévoir (la stèle Chapman, les jardins du Plateau Picard, Les Clefs de l'Argilière, le relais des écoliers...)

-Courrier d'A3P : devis en cours pour l'ajout d'un nom (M BOCQUET) sur le Monument aux Morts.

- Plusieurs devis sont présentés pour divers travaux...

### **Commission Finances, de l'administration générale et du personnel :**

- Exposé de Monsieur Vincent FORTIN

Le travail sur le budget 2020 a été réalisé en collaboration avec la secrétaire de Mairie.

Planification pour le budget 2021, le travail commencera en octobre.

Prise de contact avec l'ADICO pour envisager plusieurs projets en partenariat avec la commission communication. Plusieurs devis demandés pour des solutions en liens avec l'informatique et une borne WIFI pour la salle des fêtes. Une réflexion sur la gestion du personnel et les prévisions possible de remplacement du personnel dont les contrats sont terminés ou vont se terminer.

### **Commission école, communication, jeunesse et sports :**

- Exposé de Madame Nathalie MIEZIN

En collaboration avec la commission des festivités, sa commission, travail sur l'organisation de l'arbre de Noël.

La commission a travaillé sur plusieurs possibilités, pour les cadeaux de Noël des enfants :

-Garder le même mode de fonctionnement que les années précédentes en choisissant en interne ou

-laisser le choix aux familles à partir des catalogues, en présentant une liste de jouets adaptés à l'âge de chaque enfant. Une vingtaine de choix par enfant est envisageable, la commande doit être assurée en septembre.

Nécessité d'informer les parents au plus tôt pour les associer au choix (15 septembre, date limite pour passer commande)

Communication : Plusieurs pistes de réflexion pour faire circuler les informations de manière judicieuse et adapté, travail à faire sur la dématérialisation.

### **Commission Festivités, culture et patrimoine :**

- Exposé de Monsieur Nicolas DESANDERE

Avancées sur l'organisation de plusieurs fêtes et cérémonies :

-Fête communale : des 19, 20 et 21 septembre : maintien jusqu'à présent, organisation susceptible d'être modifié ou annulé selon les mesures à prendre suite au covid.

Les manèges sont réservés. Travail sur l'organisation de la brocante à effectuer (même modèle que l'an passé).

-Opération Nettoyons la Nature (du 25 au 27 Septembre).

-Fête de la pomme (17 octobre)

Commission des fêtes en septembre pour voir plus loin, également sur la culture et le patrimoine.

### **Le Conseil Municipal décide de fixer les dates des prochaines réunions de Conseil :**

**Les jeudis 10 septembre à 19h et 05 Novembre à 19h.** Une fréquence de 6 Conseils municipaux par an est proposée.

**Le Maire,  
Olivier COULON**



## COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Site internet : <https://www.fournival.fr>

Téléphone Fax 03 44 78 52 74

[mairie.fournival@wanadoo.fr](mailto:mairie.fournival@wanadoo.fr)

### INFORMATIONS DIVERSES

- Pour la préparation de l'arbre de Noël communal, il a été distribué une sélection de cadeaux pour les enfants de Fournival de 0 à 10 ans. Une réponse de votre part est souhaitable avant le 28/08/20.
- Au vu du départ à la retraite de l'ATSEM de l'école de Fournival, au mois d'octobre de cette année, et des besoins au niveau du regroupement scolaire, une ouverture de poste aura lieu pour son remplacement. La Mairie de Fournival recevra les candidatures et les transmettra au SIRS.

#### La communication numérique :

Afin d'améliorer la communication au sein du village, la voie numérique va être développée au fil du temps. Vous pourrez retrouver les informations en lien avec notre commune sur le site internet officiel de Fournival [www.fournival.fr](http://www.fournival.fr) :

les dates d'évènements à venir, les photos des évènements passés, les comptes rendus municipaux, les démarches administratives... N'hésitez pas à venir consulter nos articles mis en ligne.

Vous pouvez également nous faire parvenir votre adresse mail personnelle

(à l'adresse : [mairie.fournival@wanadoo.fr](mailto:mairie.fournival@wanadoo.fr)) afin que les bulletins municipaux vous soient transmis par voie numérique. Nous sommes également présents sur le site Facebook : Fournival @villagedefournival.

#### Les futurs évènements de la commune :

La fête communale aura lieu cette année du 19 au 21 septembre, avec la brocante le samedi 19.

La commune est inscrite à l'opération « nettoignons la nature », la date et les modalités vous seront transmises ultérieurement.

La fête de la pomme est prévue le samedi 17 octobre.

La cérémonie de l'Armistice le mercredi 11 novembre.

Le Noël des aînés aura lieu le dimanche 6 décembre.

La venue du père Noël à Fournival est prévue le dimanche 20 décembre pour les enfants.

Ces futurs évènements auront lieu sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire en lien avec la Covid-19.

#### Circulation

Il est rappelé que les règles du Code de la Route concernant le respect des limitations de vitesse doivent être respectées. Plus particulièrement au hameau du Plesseret et Rue du Tour de Ville, où il est fréquemment constaté que la vitesse est élevée. Ces comportements mettent en danger les citoyens.

#### Stationnement

Il serait judicieux de laisser les trottoirs aux piétons afin que ceux-ci puissent déambuler en toute sécurité dans le village, par ailleurs je rappelle que le stationnement sur les passages piétons, les zébras d'arrêt de bus ainsi qu'aux abords des carrefours sont interdits par le code de la route.

#### Masques

Des masques sont à votre disposition au secrétariat de Mairie, vous avez la possibilité de les retirer aux heures de permanences.

#### Déchets verts

La collecte des déchets verts en porte à porte, est interrompue pour le moment, le service reprendra du lundi 31 Août au vendredi 30 octobre. Pour vous débarrasser de vos déchets verts pensez au compostage.